



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Dossier d'inscription 2024-2025



1. Principes de fonctionnement

La section sportive repose sur une convention entre le collège Montesquieu de Cugnaux et le club de football local de la JSC (Jeunesse Sportive Cugnalaise)

L'objectif de la section est de concilier réussite scolaire et sportive. La réussite scolaire de l'enfant est au cœur du fonctionnement de la section sportive. Au niveau sportif, l'objectif est la progression individuelle et collective de l'enfant ainsi que son épanouissement personnel.

Il s'agit d'un cursus exigeant, les élèves doivent être motivés et sérieux, avoir des résultats satisfaisants avec une bonne organisation du travail scolaire et une gestion efficace de leurs activités (travail scolaire, entraînements, repos, alimentation, sommeil,...)

La section sportive scolaire visera tout particulièrement à :

- Développer la mixité
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Rechercher l'inclusion

2. Conditions d'admission

L'admission en section sportive est décidée par une commission composée de :

- M. SEGRETIER Arnaud, professeur d'EPS et co-responsable de la section sportive
- M. SENTENAC Nicolas, professeur d'EPS et co-responsable de la section sportive

Les conditions scolaires

L'élève souhaitant intégrer la section sportive doit faire la preuve :

- D'acquis scolaires solides et de résultats scolaires suffisamment bons pour envisager de concilier réussite scolaire et pratique du football
- D'un comportement irréprochable en classe dans les différentes disciplines

L'élève qui sera admis en section sportive devra être licencié à l'Association Sportive du collège Montesquieu et acceptera de participer aux différentes compétitions par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) sur certains mercredis après-midis ainsi qu'aux différents matchs amicaux organisés par les responsables de la section sportive.

Il est obligatoire pour l'élève inscrit en section sportive en classe de 6ème est de poursuivre sa scolarité dans ce dispositif jusqu'en classe de 3ème. Il revient cependant à l'équipe enseignante de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de la section sportive si cela est jugé nécessaire.

Les conditions sportives

L'élève souhaitant intégrer la section sportive devra faire la preuve lors des détectations :

- De sa motivation et de sa détermination à s'engager dans cette section sportive
- De compétences tactiques, athlétiques, techniques et mentales
- D'une attitude irréprochable sur le terrain : état d'esprit, mentalité,...

Les détectations auront lieu sur le terrain synthétique Daniel Bravo à Cugnaux.

Les conditions médicales

Même si ce n'est pas obligatoire, nous recommandons de rencontrer un médecin du sport afin de réaliser des tests et un examen cardiologique attestant qu'il n'y a pour l'élève aucune contre-indication à la pratique intensive du football.

Les cas de dérogations

Si des élèves intéressés ne dépendent pas de la carte scolaire du collège Montesquieu de Cugnaux, ils devront faire une demande de dérogation auprès des services académiques de l'Éducation Nationale. La décision d'acceptation ou du refus de la demande de dérogation est du ressort des services académiques et non pas des enseignants responsables de la section sportive et du collège Montesquieu.

3. Organisation

Scolarité et entraînements

Les élèves inscrits à la section sportive auront un emploi du temps aménagé leur permettant de suivre, en plus des cours ordinaires, deux séances d'entraînement de deux heures par semaine de la 6ème à la 3ème.

Les entraînements sont obligatoires et auront lieu sur le temps scolaire, le mardi et le jeudi, sur le terrain synthétique Daniel Bravo à Cugnaux. Les séances d'entraînement seront encadrées par les responsables de la section sportive et les horaires seront communiquées ultérieurement.

4. Dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à retirer :

- Directement à l'accueil du collège
- Lors de la journée de liaison CM2 - 6ème
- Sur le site du collège (Espace Numérique de Travail)
- Directement auprès des responsables de la section sportive

Le dépôt des dossiers se fera directement à l'accueil du collège ou auprès des responsables de la section sportive **avant le 31 mars 2025.**

Seuls les dossiers complets seront acceptés. Un dossier complet comprend :

- L'autorisation parentale, la fiche scolaire et la charte
- Une lettre de motivation
- Copie du Livret Scolaire Unique (LSU) pour les élèves entrant en 6ème
- Copie des bulletins scolaires pour les élèves entrant en 5ème, 4ème et 3ème

5. Calendrier

Les dates à retenir sont les suivantes :

- lundi 31 mars : date limite de retour des dossiers d'inscriptions
- mercredi 2 avril : détection pour les élèves de CM2 et de 6ème de 13h à 16h
- mercredi 9 avril : détection pour les élèves de 5ème et de 4ème de 13h à 16h

Rappel : les détections auront lieu sur le terrain synthétique Daniel Bravo à Cugnaux

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE FOOTBALL (1)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), agissant en qualité de responsable légal de l'enfant, licencié(e) au club de, l'autorise à participer aux détectations pour tenter d'intégrer la section sportive du collège Montesquieu de Cugnaux, qui aura lieu au stade Daniel Bravo à Cugnaux.

POUR LES CM2 et 6ème : LE MERCREDI 2 AVRIL 2025 de 13h à 16h

POUR LES 5ème et 4ème : LE MERCREDI 9 AVRIL 2025 de 13h à 16h

Chaque élève devra se présenter avec :

- Une tenue de footballeur : crampons, maillot, short, chaussettes, protège-tibias.
- Une gourde individuelle.

ATTENTION : en cas de tenue incomplète, l'élève se verra refuser la participation aux détectations pour des raisons évidentes de sécurité.

J'atteste que mon enfant est assuré pour les dommages causés ou subis à l'occasion de cette activité et je reconnais aux responsables le droit de prendre toutes les mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires.

Fait à, le

Signature du (des) responsable(s) légal(aux)

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE FOOTBALL (2)

FICHE SCOLAIRE

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le à

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et Prénom du ou des titulaires de l'autorité parentale :

.....

Téléphone :

E-mail du(des) responsable(s) légal(aux)

Établissement ou école fréquenté(e) en 2024/2025 :

.....

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :

Avis de l'enseignant(e) sur la candidature :

Très favorable Favorable Recevable Devra convaincre Avis négatif

Signature de l'enseignant(e) :

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE FOOTBALL (4)

CHARTE Section Sportive

1. Horaires et lieux de pratique

Les élèves de la section sportive devront obligatoirement être présents aux séances d'entraînement qui auront lieu tous les mardis et jeudis (horaires à définir)

Le calendrier annuel des compétitions sera distribué au début du mois d'octobre 2025.

Les séances d'entraînement auront toutes lieu au stade Daniel Bravo (terrain synthétique) à côté du collège.

Les élèves seront pris en charge dans les rangs EPS le mardi et le jeudi.

2. La tenue

Prévoir dans un sac de sport : crampons, protèges-tibias, short, chaussettes de football, maillot d'entraînement et gourde personnelle. Adapter sa tenue aux conditions météorologiques : prévoir un imperméable, des gants, un bonnet, un cache-cou, ...

Les élèves auront accès aux vestiaires situés à côté du terrain pour pouvoir se changer au début et à la fin de chaque séance d'entraînement. Prévoir maximum 5 minutes pour se changer.

Tout élève n'ayant pas sa tenue complète, pour des raisons de sécurité, ne pourra pas jouer et sera sanctionné par ses professeurs.

3. L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

Les élèves de la section sportive doivent obligatoirement s'inscrire à l'association sportive du collège et donc participer aux compétitions de football organisées le mercredi après-midi. Quand il n'y a pas de compétition ou de match amical le mercredi après-midi, les élèves seront au repos.

4. Les inaptitudes (cf règlement intérieur du collège EPS)

Pour une inaptitude ponctuelle (une seule séance), celle-ci doit être signalée, au plus tôt, à la vie scolaire et justifiée, par écrit, dans le carnet de liaison. Dans le cas d'une inaptitude prolongée, un certificat médical devra être présenté aux responsables de la section sportive. Si toutefois l'élève est en capacité de se déplacer, il devra obligatoirement assister à la séance durant laquelle il sera sensibilisé à différents aspects de la pratique sportive.

5. Les sanctions

L'élève inscrit à la section sportive se doit d'avoir un comportement irréprochable en classe, aux entraînements, et lors de toutes activités scolaires (sorties, rencontres sportives...) ainsi qu'une attitude positive face au travail en classe. En cas de comportements déviants donnant lieu à un rapport d'incident ou à des résultats en forte baisse, l'équipe pédagogique se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de la section sportive.

NOM et PRENOM de l'élève :

Signature de l'élève :

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :